



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées,
s/c du directeur de l'environnement,

à

Monsieur le directeur
de la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique
BP 5
98851 Nouméa Cedex

N°2011-22570/DENV

Nouméa, le 30 MAI 2011

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'école primaire et
maternelle Luc Amoura

Monsieur le directeur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection de la station d'épuration de l'école
Luc Amoura (route du Mont Mou) du 19 avril dernier.

Je vous informe qu'une visite de contrôle aura lieu le jeudi 21 juillet 2011 à 9h00 sur place,
en vue de vérifier la mise en œuvre des mesures demandées par l'inspection des
installations classées. La présence d'un représentant de l'enseignement catholique à cette
visite est demandée. En cas d'indisponibilité à la date fixée, je vous remercie de bien
vouloir me contacter pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : le compte-rendu de la visite du 19 avril 2011



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention
des Pollutions
et des Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Compte-rendu de la visite du 19 avril 2011 de la station d'épuration de l'école primaire et maternelle Luc Amoura

N° 2011-22570/DENV

Nouméa, le 17 mai 2011

Installation	Station d'épuration de l'école primaire et maternelle Luc Amoura
Exploitant	Enseignement catholique
Commune	Païta
Quartier	Route du Mont Mou
Date de la visite	19 avril 2011
Nom des participants	

La visite de la station d'épuration de l'école primaire et maternelle Luc Amoura a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. La directrice de l'école maternelle, rencontrée à l'école Luc Amoura située route du Sud, n'a pas assisté à la visite.

Descriptif de la station d'épuration :

La station d'épuration de l'école est de type « boues activées ». Elle se trouve dans une zone d'espaces verts.

L'école compte environ 300 élèves qui ne déjeunent pas sur place. Cela représente, avec un ratio de 0,3 équivalent-habitant par élève, un flux de pollution de 90 équivalents-habitants.

Situation administrative :

Le flux de pollution étant supérieur à 50 équivalents-habitants, la station d'épuration est soumise à déclaration au titre de la réglementation sur les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

A ce jour, aucun dossier de déclaration n'a été déposé à l'inspection des installations classées.

Implantation, accès, sécurité, nuisances :

La station d'épuration est entièrement clôturée, elle n'est donc pas accessible par les élèves de l'école.

Un point d'eau est disponible sur place.

Fonctionnement de la station d'épuration :

La station est actuellement à l'arrêt et fonctionne comme une fosse toutes eaux. L'entretien a été confié à la société EPUREAU. Cette société, contactée après l'inspection, nous a informés que le compresseur est hors service depuis plus d'un an.

Autosurveillance, niveau de rejet :

Il est rappelé à l'exploitant qu'une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier doit être effectuée par l'exploitant au moins une fois par an pour les paramètres pH, température, DBO5, DCO et MES (cf. article 5.5 de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009). A ce jour, aucun résultat d'analyse n'a été communiqué à l'inspection des installations classées.

Un prélèvement a été réalisé lors de la visite d'inspection au niveau du rejet. Les résultats d'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Prélèvement du 19/04/2011	Normes de rejet
pH	7,2	Entre 6 et 8,5
Température (°C)	-	≤ 30
MES (mg/l)	22	≤ 35
DCO (mg/l)	86	≤ 125
DBO ₅ (mg/l)	50	≤ 25

Les résultats ne sont pas conformes aux niveaux de rejets définis dans la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009.

Demandes de l'inspection des installations classées :

L'inspection des installations classées demande que soient réalisés, dans un délai de 2 mois :

- le dépôt à la direction de l'environnement d'un dossier de déclaration ;
- le remplacement du compresseur hors service ;
- la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'amélioration du traitement de façon à respecter les niveaux de rejet ;
- la réalisation d'un bilan 24h et la transmission des résultats à l'inspection des installations classées (un bilan 24h est constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier, des paramètres pH, MES, DCO et DBO₅, ainsi que de la mesure du débit sur la durée du prélèvement).

Une visite de contrôle sera effectuée le **jeudi 21 juillet à 9h00 sur place** en vue de vérifier la mise en œuvre de ces demandes. La présence d'un représentant de l'enseignement catholique à cette visite est demandée.

Pièces jointes :

- Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009
- Rapport d'analyse n°2011/05/R0018
- Photographies de la visite du 19 avril 2011
- Formulaire de déclaration

Photographies de la visite du 19 avril 2011 :



Vue d'ensemble des ouvrages



Local du compresseur



Armoire de commande

BC n°
Aff n°
Devis n°

<p>Direction de l'Environnement</p> <p>BP 371898846 Nouméa cédex</p>
--

Echantillon : 2011/04/E0504

Lieu du prélèvement: Païta

Référence Client : Ecole

Date de début d'analyse :

Nature de l'échantillon : Eau usée

Date de prélèvement : 19/04/2011

Date de réception : 19/04/2011

Température à réception : ambiante

Date de fin d'analyse :

Préleveur : Le client

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes françaises selon l'arrêté du 22 décembre 1994	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997	Limite de quantification
Paramètre indésirable						
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-2	50	mg/L	25		2
Demande chimique en oxygène DCO	EPA 8000	86	mg/L	125		20
Matières en suspension MES	NF EN 872	22	mg/L	35		2
Paramètre physico chimique						
pH	NF T90-008	7.20	Unités pH	6-8,5		0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
 (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
 (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
 (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 02/05/2011

Responsable de laboratoire

Responsable qualité